

NATIONS UNIES-Droits de l'Homme/ 75e anniversaire

LIBREVILLE, 10 décembre (Infosplusgabon) - Aujourd'hui, la Cour pénale internationale (« CPI » ou « la Cour ») se joint au reste du monde pour marquer la Journée des droits de l'homme. La Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée ce jour par les Nations Unies en 1948, marque cette année son 75e anniversaire. Il s'agit d'une étape importante dans la protection des droits de l'homme dans le monde.

Le thème de cette année, « Dignité, liberté et justice pour tous », résonne particulièrement avec le mandat de la Cour. La CPI demande des comptes à ceux qui ont perpétré les crimes les plus graves qui préoccupent la communauté internationale : le génocide, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le crime d'agression. Les victimes sont au cœur des procédures de la Cour et méritent justice. À travers son travail, la Cour peut contribuer à protéger et à faire respecter les droits des personnes à vivre dans la paix, l'égalité et la dignité.

« Cette cause est celle de l'humanité tout entière ». Ces mots ont été prononcés par l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, lors de la création de cette Cour, lorsque le traité fondateur de la CPI, le Statut de Rome, est entré en vigueur. Ce sentiment résonne encore aujourd'hui. En ces temps troublés, la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Statut de Rome sont plus que jamais nécessaires.

La CPI poursuivra son travail pour la cause de la justice avec détermination et résilience. Pour que tous les peuples du monde bénéficient de manière égale de la protection du droit, j'encourage tous les États à adhérer au Statut de Rome, afin que nous puissions œuvrer ensemble en faveur d'un monde plus juste. Distribué par APO Group pour International Criminal Court (ICC).

FIN/INFOSPLUSGABON/KIP/GABON2023

Copyright Infosplusgabon